

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2023 – 20 h

**ETAIENT PRESENTS** : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY.

Absente excusée : Evelyne SUBIT procuration à Céline THEVENOUX  
Isabelle VAUDRAY procuration à Christian CONAND

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Viviane VAUDRAY

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h

Le Président rappelle l'ordre du jour :

**1<sup>ème</sup> point : Validation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2023**

**2<sup>ème</sup> point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

- Approbation des comptes de gestion 2022
- Vote des comptes administratifs 2022
- Affectation des résultats 2022
- Vote des budgets primitifs 2023
- Vote des taxes locales
- Vote des redevances eau-assainissement

**3<sup>ème</sup> point : AFFAIRES SCOLAIRES**

- Achat de deux postes téléphoniques et d'un meuble

**4<sup>ème</sup> point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS**

- Travaux traversée du bourg - retour diagnostic sur les tronçons R8-R9 – R9-R10 - R10-R11

**5<sup>ème</sup> point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

- Commission de contrôle des listes électorales

**6<sup>ème</sup> point : DIVERS**

- Arbres place du monument

\_\_\_\_\_

## I – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 22 MARS 2023

Le compte rendu de la séance du 22 mars est validé à l'unanimité.

## II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

### 2-1 Approbation du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal valide, pour les différents budgets 2022, les comptes de gestion établis par le Comptable du Trésor Public.

### 2-2 Vote des comptes administratifs 2022

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2022 des budgets : principal, eau, assainissement et lotissement et les résultats qui se présentent ainsi :

#### Budget principal

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 930 156.09 €, la section d'investissement un excédent de clôture de 370 590.45 €.

#### Budget eau

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 40 454.64 €, la section d'investissement un excédent de clôture de 75 753.18 €.

#### Budget assainissement

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 65 939.81 €, €, la section d'investissement un excédent de clôture de 16 320.42 €.

#### Budget lotissement

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 263 152.15 €, la section d'investissement un excédent de clôture de -263 125.27 €.

Cette présentation étant faite et analysée, Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> adjointe, le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2022 de l'ensemble des budgets.

### 2-3 affectation des résultats 2022

Le conseil municipal après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022, vote à l'unanimité la reprise des résultats et leurs affectations aux budgets primitifs 2023.

### 2-4 Vote des budgets primitifs 2023

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de ses propositions budgétaires 2023, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, pour les budgets suivants :

#### Budget principal

##### **Section fonctionnement**

Dépenses : 1 182 765.00 €

Recettes : 1 182 765.00 €

##### **Section investissement**

Dépenses : 1 859 535.01 €

Recettes : 1 859 535.01 €

Le conseil municipal procède au vote et à l'unanimité des présents adopte le budget primitif 2023.

### **Budget eau**

#### **Section fonctionnement**

Dépenses : 128 990.58 €

Recettes : 128 990.58 €

#### **Section investissement**

Dépenses : 65 279.39 €

Recettes : 65 279.39 €

Le conseil municipal procède au vote et à l'unanimité des présents adopte le budget primitif 2023.

### **Budget assainissement**

#### **Section fonctionnement**

Dépenses : 211 702.55 €

Recettes : 211 702.55 €

#### **Section investissement**

Dépenses : 63 357.45 €

Recettes : 63 357.45 €

Le conseil municipal procède au vote et à l'unanimité des présents adopte le budget primitif 2023.

### **Budget lotissement**

#### **Section fonctionnement**

Dépenses : 553 212.51 €

Recettes : 553 212.51 €

#### **Section investissement**

Dépenses : 558 613.86 €

Recettes : 547 012.51 €

Le conseil municipal procède au vote et à l'unanimité des présents adopte le budget primitif 2023.

### **2-5 Vote des taxes locales 2023**

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2022. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 13.97 % au taux de 2022. Le maire informe qu'une taxe pour les résidences secondaires est mise en place avec un taux défini pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les taux d'imposition 2023.

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023 et fixe pour 2023 le taux des taxes locales comme suit :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX 2021</b>	<b>TAUX 2022</b>	<b>TAUX 2023</b>
Taxe foncière sur bâti	28.23 %	28.23 %	28.23 %
Taxe foncière sur non bâti	60.48 %	60.48%	60.48%
Taxe Résidence secondaire	0	0	13.34